



**HAL**  
open science

## Champ(s) de formation Psychologies, éducations, enseignement (avis sur le projet)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'un champ (domaine) de formations (projet). Champ(s) de formation Psychologies, éducations, enseignement (avis sur le projet). 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02026634

**HAL Id: hceres-02026634**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026634v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations



Rapport

Champ de formation  
pour le prochain contrat 2018-2022

Psychologies, éducations, enseignement

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 27/09/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Rapport réalisé en 2017

### sur la base d'un dossier déposé en mai 2017

## Présentation du champ

Le champ *Psychologies, éducations, enseignement (PEE)* couvre l'ensemble des formations de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) relatives aux sciences de l'éducation, à la psychologie et à l'enseignement au sens large. Il prépare de manière ciblée les étudiants à devenir psychologue ou à exercer un métier de l'éducation (enseignants, conseillers d'éducation, ingénieurs en formation etc.).

Le champ *PEE* est relativement petit et ne comprend que neuf mentions. Si l'on excepte les trois masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)* et le master *Pratique et ingénierie de la formation*, également dispensé à l'École supérieure du professorat et de l'enseignement (ESPE) et articulé aux masters *MEEF*, on ne trouve dans le champ que deux mentions en licence (*Psychologie* et *Sciences de l'éducation*), toutes deux poursuivies en master, et une licence professionnelle (*Intervention sociale - Accueil spécialisé des publics à besoins spécifiques*).

De par sa taille, le champ *PEE* définit un périmètre particulièrement clair et identifiable dans l'offre de formation de l'UPJV et dans l'ensemble des six champs qui la découpent. Seul à offrir des formations dans son secteur disciplinaire au niveau du site Picardie-Universités, il occupe là aussi une position claire.

## Avis sur la cohérence du champ

Le périmètre du champ *PEE* n'a pas sensiblement évolué depuis le précédent contrat. Il a gagné en cohérence avec la séparation en deux du master *Philosophie et sciences de l'éducation*, dont la partie « philosophie » a migré vers le champ *Sociétés, normes, organisations, territoires (SNOT)*. De ce fait, la philosophie dont l'enseignement était jusqu'ici à cheval sur deux champs (le champ *PEE* et le champ *Création, textes, langages (CTL)*), est désormais placé de manière cohérente dans le champ *SNOT* dans lequel a été rassemblé l'ensemble des formations en sciences humaines et sociales.

Le champ *PEE* ne repose donc plus que sur trois disciplines : la psychologie, les sciences de l'éducation et la préparation aux métiers de l'enseignement. Les deux premières disposent d'une licence et d'un master. La dernière ne comprend que les quatre mentions de master portées par l'ESPE et conformes au cadrage national des masters *MEEF*. Ces derniers sont accessibles soit par la licence *Sciences de l'éducation*, soit par une autre licence et, pour le *MEEF Second degré*, par une licence de la discipline préparée pour le concours.

En licence, l'UPJV a construit ses cursus avec une volonté affichée, revendiquée et assumée de spécialisation progressive. Cet effort, d'autant plus remarquable que la nouvelle équipe présidentielle n'a eu que quelques mois pour la mettre en place, est visible dans toutes les licences du champ. Première conséquence : on trouve des portails en première année de licence (L1). Un portail commun aux sciences de l'éducation et à deux autres mentions du champ *SNOT* (philosophie et sociologie) permet aux étudiants de disposer d'un socle de compétences et de connaissances commun à ces trois disciplines, ce qui fait sens au regard de leur proximité et de leur complémentarité. En psychologie, il n'y a pas de portail, mais la licence repose sur une spécialisation progressive durant les trois années qui débouche en troisième année (L3) sur trois parcours : l'un en psychologie clinique et psychopathologie, le deuxième en psychologie du travail et psychologie sociale et le troisième en neuropsychologie et psychologie du développement. Les principaux domaines de la psychologie sont ainsi couverts.

La licence professionnelle *Intervention sociale* comprenait deux spécialités dans la précédente offre de formation. L'une d'elles (*Insertion et réinsertion sociale et professionnelle*), qui relevait plus clairement du champ des sciences sociales, a rejoint le champ *SNOT*. L'autre (*Accueil spécialisé des publics à besoins spécifiques*), qui prend en compte les publics spécifiques, demeure dans le champ *PEE*, où elle trouve une intéressante complémentarité avec la licence *Sciences de l'éducation*, qui forme justement des professionnels capables de prendre en charge ces types de publics.

En master, on soulignera la réactivité de la direction de l'UPJV qui a tenu compte des remarques formulées par le Haut conseil à l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) lors de l'évaluation du précédent contrat et qui a redonné toute sa cohérence au champ *PEE* (en en sortant la philosophie) et qui, par ricochet, a également permis aux champs *CTL* et *SNOT*, voisins de *PEE*, de gagner en lisibilité. Ce gain de lisibilité se retrouve aussi dans l'organisation interne du master *Psychologie*, dont le nombre de parcours est passé de 10 à 7. L'offre s'articule ainsi de manière parfaitement claire avec l'intitulé des parcours de L3, qui constituent presque des « portails » pour les parcours de master auxquels ils préparent. En effet, les sous-domaines disciplinaires listés dans le nom de chacun des parcours de L3 correspondent exactement à ceux qui composent individuellement les sept parcours du master, tous combinant professionnalisation et lien avec la recherche. Le master *Sciences de l'éducation* a également simplifié son architecture interne et repose désormais sur une structure plus lisible, faite de trois parcours en deuxième année de master (M2) : l'un dédié à la formation d'adultes, l'autre à l'ingénierie de projets en formation et le dernier en analyse des politiques et des pratiques éducatives. Les deux premiers sont plutôt à visée professionnelle, le dernier, probablement issu de l'ancien parcours *Recherche en éducation et formation*, plus tourné vers la recherche. Les quatre masters de l'ESPE sont, quant à eux, reconduits à l'identique.

La cohérence du champ *PEE* est renforcée par les passerelles qui ont été mises en place entre les mentions, notamment à la fin de la L1 de psychologie vers le L2 en sciences de l'éducation. Elle l'est aussi de fait par la proximité thématique des disciplines qui la composent, puisque la psychologie est traditionnellement enseignée en sciences de l'éducation. Enfin, si l'on est en droit de penser qu'il n'est pas utile d'isoler un nombre si réduit de mentions dans un champ, ce découpage fait pourtant sens dans le contexte picard où les problèmes socio-éducatifs sont réels : très fort taux de décrochage scolaire, difficulté d'accès aux soins pour une partie de la population etc. La présence d'un champ dédié à l'éducation et, plus encore, à la prise en compte des publics spécifiques, est donc attendue. Elle ne permet toutefois pas de résoudre tous les problèmes : en effet, si le champ forme de nombreux enseignants et professionnels de l'éducation, l'académie d'Amiens a du mal à garder ses diplômés. La qualité des formations ne sert donc pas directement aux besoins de la population locale.

Enfin, au regard des débouchés professionnels, on notera que l'ambiguïté sur les débouchés offerts par le cursus en sciences de l'éducation, jugés jusqu'ici trop axés sur les seuls métiers de l'enseignement auxquels préparent les masters *MEEF*, a été levée. Le spectre des professions accessibles à partir du master en sciences de l'éducation vient désormais compléter celui des masters *MEEF*, en mettant plus l'accent sur la formation d'adultes, l'ingénierie de formation et la recherche sur les pratiques éducatives.

Le champ *PEE* a donc fait sa mue depuis l'évaluation du bilan du précédent contrat et peut désormais se positionner comme un acteur performant, le seul du site du reste, dans les secteurs de la psychologie et des sciences de l'éducation. Des partenariats sont à l'étude avec d'autres établissements de la région des Hauts de France. Ils devraient là aussi permettre une montée en puissance du champ.

## Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le champ *PEE* est porté par deux composantes : l'unité de formation et de recherche (UFR) Sciences Humaines Sociales et Philosophie (SHSP) et l'ESPE. Elles se répartissent sur plusieurs sites : Amiens (pour les deux composantes, localisées au même endroit de la ville), Laon et Beauvais (pour l'ESPE). Le champ sera piloté pour le prochain contrat par un comité d'orientation stratégique (COS), composé du Président de l'UPJV, du vice-président au conseil académique, des deux directeurs de composantes et des directeurs des unités de recherche du périmètre (il conviendra de le définir précisément, eu égard à l'éclatement des disciplines dépendant du *MEEF Second degré*). Il s'appuie également sur la structure fédérative de l'ESPE dont la gouvernance repose sur une conférence des doyens de toutes les UFR dont les disciplines sont proposées aux concours du second degré. On regrettera que, dans aucun de ces deux organes en charge de la coordination et de la politique du champ, les étudiants ne soient représentés. Toutefois, ils sont présents dans les conseils de perfectionnement et au sein du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE.

De même, les milieux socio-professionnels, pourtant essentiels dans des formations aussi professionnalisantes que celles en psychologie et en éducation, sont absents des deux organes de coordination propres au champ. Des associations du milieu socio-éducatif, les réseaux d'éducation populaire, des associations d'enseignants du secondaire ou des groupements de psychologues cliniciens, avec lesquels les mentions du champ ont des relations, pourraient trouver leur place dans la définition des priorités et des stratégies, surtout si l'on considère l'importance que le champ accorde au rôle qu'il peut jouer dans le tissu régional.

On constatera avec satisfaction que les responsables de mention et les porteurs du champ ont tenu compte des remarques faites lors de l'évaluation du champ pour le précédent contrat. La création des portails en première année, plus d'ailleurs que la mise en place d'un enseignement transversal en première année (dont on ne sait rien du contenu), devrait contribuer à endiguer les taux d'échec ; l'offre de formation a été restructurée et rendue plus ouverte aux nouveaux métiers de l'éducation ; et l'internationalisation des formations est devenue une priorité du prochain contrat. Dans ce dernier domaine, le renforcement de l'enseignement en langues étrangères et l'introduction de cours en anglais sont de nature à favoriser la mobilité sortante. Deux points faibles subsistent toutefois : la forte attractivité des mentions du champ qui génèrent des flux d'étudiants parfois difficiles à contenir, et le suivi de la population étudiante. Le projet de sectorisation des mentions, vaguement évoqué, est trop peu formalisé pour permettre d'en juger l'efficacité en termes de limitation des flux. Quant au suivi des cohortes, aucun dispositif capable de l'assurer n'est vraiment décrit.

Les porteurs du champ *PEE* sont en tout cas conscients des difficultés présentes et des enjeux à venir. Ils sont donc en capacité de corriger leurs points faibles au cours du prochain contrat et de mettre en place une vraie démarche d'amélioration continue.

## Les formations

| Intitulé de la mention                                                                               | L/LP/M | Etablissement(s)                   | Remarque(s) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------|-------------|
| Psychologie                                                                                          | L      | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Sciences de l'éducation                                                                              | L      | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Intervention sociale - Accompagnement de publics spécifiques                                         | LP     | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Encadrement éducatif                    | M      | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Pratiques et ingénierie de la formation | M      | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Premier degré                           | M      | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Second degré                            | M      | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Psychologie                                                                                          | M      | Université de Picardie Jules Verne |             |
| Sciences de l'éducation                                                                              | M      | Université de Picardie Jules Verne |             |

# Observations de l'établissement



Amiens, le 12 septembre 2017

**Direction de la Scolarité  
et**

**de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil  
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : [franck.dibitonto@u-picardie.fr](mailto:franck.dibitonto@u-picardie.fr)

**Monsieur le Président**

HCERES  
2 Rue Albert Einstein  
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle projet accréditation  
Champ 2 Psychologies, éducations, enseignement

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom des porteurs du champ psychologies, éducations, enseignement à vous remercier pour la qualité de votre rapport.

Le rapport n'a pas fait l'objet de demande de corrections à proprement parler. Il s'agit juste d'apporter quelques précisions sur les points qui suivent.

Concernant la complémentarité de la licence professionnelle *intervention sociale (accueil des publics à besoins spécifiques)* avec les sciences de l'éducation (signalée page 1) : il faut noter également une complémentarité avec la psychologie qui aborde également cette question.

Concernant la participation des directeurs des unités de recherche du périmètre, manquant de précision (page 2) : l'ESPE n'ayant pas de laboratoire propre, il s'agit pour le moment des directeurs des laboratoires accueillant les enseignants chercheurs de l'UFR ou de l'ESPE intervenant dans les formations de psychologie, de sciences de l'éducation, et en partie dans le master MEEF 1<sup>er</sup> degré ou CPE. Les directeurs des laboratoires des disciplines impliquées dans le master MEEF second degré sont sollicités dans les comités des autres champs ayant trait à la discipline concernée par le laboratoire.

Concernant le regret formulé sur la non représentation des étudiants au sein des deux organes en charge de la coordination et de la politique du champ (page 4) : il était fait référence dans la fiche AOF du champ à « l'appui d'un conseil représentatif réunissant les responsables de mentions et représentants étudiants ». Plus précisément, ce conseil est constitué par les membres du comité d'orientation stratégique ; les responsables de mentions de licence et de master du champ ; des représentants étudiants élus parmi les membres des conseils des composantes (2 par composante). Pour ce qui est dit des étudiants « toutefois présents dans les conseils de perfectionnement et au sein du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE », on peut ajouter qu'ils sont également présents au sein des conseils de composantes (conseil d'école pour l'ESPE et conseil de gestion pour l'UFR).

Concernant la suggestion de représentation des milieux socio-professionnels dans les organes de coordination du champ (page 4) : elle ne devrait pas présenter de difficulté au vu des nombreuses collaborations existantes, qui font l'objet de conventions avec ce monde socio-professionnel, et de la participation habituelle de ces représentants dans les conseils de perfectionnement.

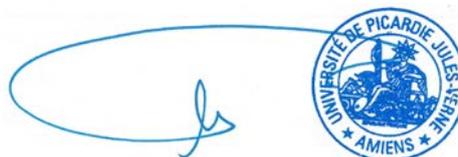
Concernant l'enseignement transversal en première année dont il est dit que « l'on ne sait rien » (page 5) : cet enseignement a pu faire l'objet d'une réflexion plus approfondie au niveau de l'établissement depuis la rédaction de la fiche AOF. Il vise à développer les compétences méthodologiques et numériques tout en renforçant les compétences de base dans la langue française et l'acquisition d'une langue étrangère. L'établissement a précisé plus globalement sa stratégie, concernant tous les champs, dans le document « degré de maturité des dispositifs ».

Concernant « le projet de sectorisation vaguement évoqué et trop peu formalisé pour permettre d'en juger l'efficacité » (page 5) : sa procédure a été déterminée en fonction des directives ministérielles concernant la plateforme APB. N'ont ainsi été retenus dans un premier bloc que les étudiants issus de l'académie d'Amiens auxquels ont été ajoutés dans un second bloc uniquement les premiers vœux extérieurs à l'académie. Au vu des données disponibles au 4 septembre 2017, nous pouvons préciser que cette sectorisation devrait contribuer à une réduction de l'équivalent de deux groupes de TD.

Concernant le suivi de cohorte qui « n'est pas vraiment décrit » : nous pouvons indiquer qu'un travail est systématiquement mené au niveau du BIOIP sur l'insertion professionnelle des masters et communiqué à l'ensemble des responsables des masters. Il est dans la plupart des cas complété du propre suivi des responsables des différents parcours. Les conseils de perfectionnement pourraient par contre s'attacher à établir un suivi plus précis des cohortes d'étudiants au niveau de la licence et dans le passage de la licence au master.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université de Picardie  
Jules Verne**



**Mohammed BENLAHSEN**